

**Belges issus de l'immigration
Les défis de la « société ethnique »**

Documents d'analyse et de réflexion

Avril 2010

rue Maurice Liétart, 31/4 – B-1150 Bruxelles



Avec le soutien de la Communauté française 

Centre AVEC ASBL, rue Maurice Liétart, 31/4 – B-1150 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/738.08.28 – <http://www.centreavec.be>

Belges issus de l'immigration

Les défis de la « société ethnique »

Dans le langage courant – et la pensée invétérée – de beaucoup de Belges, les termes « étrangers » ou « immigrés » sont couramment employés pour désigner des personnes qui sont Belges depuis pas mal de temps, voire même nés tels. C'est à cette population que la présente analyse sera consacrée. Il s'agit des descendants des migrants des années 60 et 70, deuxième, troisième, quatrième générations, dont la plupart ont la nationalité belge mais n'en gardent pas moins, voire même accentuent, leur différence ethnique et culturelle. Nous ferons d'abord une évaluation chiffrée de cette population. Nous décrirons leur situation et le contraste entre leur intégration civile et politique et leur marginalisation économique et sociale persistantes. Nous nous attacherons enfin plus particulièrement à leur revendication de reconnaissance de leur diversité culturelle, avec une attention particulière pour les communautés de culture musulmane.

Belges issus de l'immigration

Quand on s'avise de chiffrer la population immigrée dans notre pays, on se trouve, du point de vue statistique, face à un paradoxe. Le nombre d'entrées légales d'étrangers, non compris les demandeurs d'asile et, par définition, les sans papiers, n'a cessé de croître entre 1990 et 2005 (derniers chiffres tirés d'un Rapport du Centre pour l'Égalité des Chances de 2007), de 59.000 à 90.000 par an (niveau historiquement élevé)¹. Et pourtant la population étrangère stagne : il y avait 904.000 étrangers en 1981, il n'y en a plus que 900.000 au 1^{er} janvier 2006. La raison de cette stagnation est la forte croissance du nombre d'acquisitions ou d'attributions de la nationalité belge à des personnes d'origine étrangère, et le fait que nombre d'enfants de parents étrangers reçoivent la nationalité belge à la naissance². Ce sont surtout les communautés marocaine et turque, dont la première arrivée remonte à 45 ans qui sont affectées par cette évolution. De 1996 à 2007, le nombre des Marocains est passé de 140.000 à 80.000, celui des Turcs de 86.000 à 40.000. Le rapport cité de 2007, « *Migratio* » apporte successivement plusieurs correctifs au chiffre des « étrangers » : personnes nées à l'étranger : 1.268.915 ; personnes nées étrangères : 1.625.362 ; ce n'est pas encore absolument probant parce qu'il y a aussi les enfants de la troisième génération qui sont Belges à la naissance mais n'en gardent pas moins toutes les caractéristiques de leurs origines : troisième correctif donc : personnes ayant au moins un des parents nés à l'étranger : 2.101.914, ce qui fait 20 % de la population totale du Royaume³.

Cette population « issue de l'immigration » est très inégalement répartie. Elle est surtout concentrée à Bruxelles⁴ et dans d'autres grandes villes ou agglomérations, que ce

¹ *Migratio*. Rapport 2007 du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, pp.14-20.

² Pour rappel, tout étranger né en Belgique ou dont un des parents est belge ou vivant en Belgique depuis sept ans peut obtenir la nationalité belge par simple déclaration à partir de l'âge de 18 ans (loi du 14 mai 2000). Est belge (dès la naissance) l'enfant dont un des auteurs est belge (loi du 13 juin 1991). Notons qu'en ce qui concerne ce dernier groupe, l'appellation « allochtone » que la Flandre privilégie est aussi inexacte que celles d'immigré ou d'étranger.

³ *Migratio*, *op.cit.*, pp. 62,63, 70.

⁴ Entre 1989 et 2005, le solde des personnes d'origine étrangère qui ont accédé à la nationalité belge s'élève à 184. 207 (dont presque la moitié d'origine marocaine). Ce nombre représente 24,7 % de la population belge de Bruxelles. Et il ne comprend pas les nombreux enfants, belges de naissance (notons que, depuis plusieurs

soit en Flandre (Anvers, Gand...) ou en Wallonie (Liège, Charleroi...), et, plus spécifiquement encore dans certaines communes ou quartiers de ces agglomérations, jusqu'à y être largement majoritaire.

Intégration civile et politique

L'acquisition de la nationalité par une large portion de la population d'origine immigrée, (surtout marocaine et turque) a évidemment des aspects positifs : ces nouveaux Belges ont les mêmes droits civils et politiques que tous leurs concitoyens. En particulier, ils sont électeurs et dès lors la démagogie xénophobe qui infectait encore il y a 25 ans presque tous les partis politiques n'est plus possible : il y a désormais des candidats d'origine étrangère sur toutes les listes électorales, des élus dans toutes les Assemblées, en particulier au Parlement de la Région de Bruxelles-capitale (22 élus d'ascendance non-européenne sur 89) et plusieurs ministres. Mais il y a aussi des effets pervers : le fait que les personnes d'origine étrangère n'apparaissent plus comme telles dans les statistiques rend plus difficile le repérage des discriminations. Surtout le changement de nationalité est loin de signifier toujours une ascension dans l'échelle sociale.

Marginalisation sociale et persistance des discriminations

Car, malgré de nombreux exemples de promotion économique et sociale, la majorité de la population issue de l'immigration, surtout marocaine et turque, continue à appartenir à ce que, faute de meilleure appellation, je désignerais par le terme : couches défavorisées. Une étude assez récente (2005) des Universités de Liège et d'Anvers⁵ étai^e solidement cette constatation. Une beaucoup plus grande proportion des ménages d'origine turque ou marocaine vivent dans la précarité⁶. Ils appartiennent au monde ouvrier, au monde populaire. Ils partagent donc les difficultés qui sont celles de ce monde : bas salaires, insécurité de l'emploi, chômage, précarité. Les descendants des travailleurs qu'on a fait venir parce qu'on avait besoin de main d'oeuvre ont aujourd'hui de la peine à trouver du travail. Beaucoup continuent à vivre dans les quartiers où eux ou leurs parents se sont établis à leur arrivée ; ils y cohabitent avec des Belges de longue souche, familles pauvres ou personnes âgées et ils y sont rejoints aujourd'hui par toutes les couches de « nouveaux arrivants ». Le taux élevé des chômeurs bruxellois (à comparer avec l'abondance d'emplois occupés à Bruxelles par des navetteurs) résume bien l'importance du problème.

La concentration dans certains quartiers, le dépaysement culturel des parents, les conditions de vie difficiles ont pour conséquence que beaucoup de jeunes d'origine immigrée ont des parcours scolaires peu efficaces et sont mal préparés à trouver de l'emploi. Mais on est bien obligé de constater qu'ils se heurtent en outre à une très réelle discrimination à l'embauche en raison de leur origine. Peu importe qu'ils aient la carte d'identité belge ; leur

années, le prénom masculin le plus attribué à Bruxelles est Mohammed). Renseignements tirés de *Indicateurs statistiques de la Région de Bruxelles-capitale*, édition 2007. Iris Édition.

⁵ Nathalie PERRIN et Bea VAN ROBAYEYS, « La pauvreté chez les personnes d'origine étrangère chiffrée ». Recherche commanditée par la Fondation Roi Baudouin. Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations, Université de Liège, Onderzoeksgroep Armoede, Sociale Uitsluiting et de Stad, Universiteit Antwerpen.

⁶ Taux des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire 60% du revenu national médian : Belges d'origine belge : 10,16 %, origine européenne : 14,99, origine italienne : 21,49, origine marocaine : 55,56, origine turque : 58,94)

nom, leur apparence physique suffisent à les faire rejeter, sous divers prétextes ou sans explication. Cette discrimination est un fait reconnu, mais qui est difficile à établir du fait que les statistiques distinguent les nationalités mais s'abstiennent, pour des raisons de principe, de mentionner l'origine. La discrimination existe aussi dans l'accès au logement, l'accès aux lieux publics et d'autres réalités plus délicates à cerner comme le comportement des forces de l'ordre à l'égard des personnes « d'apparence étrangère ».

La différence culturelle

Les éléments d'ordre économique et social sont incontournables. Mais ils ne peuvent dispenser de prendre très au sérieux l'aspect proprement culturel. Ceci concerne plus particulièrement les Belges d'origine turque et surtout d'origine marocaine (et d'autres pays d'Afrique du Nord) et de religion musulmane. Les études récentes, comme le livre d'Albert Bastenier « Qu'est-ce qu'une société ethnique ? »⁷ et des documents plus officiels comme le rapport de la Commission du Dialogue interculturel de 2005 parlent de populations et de cultures « non-européennes ». Il faudrait sans doute (et il faudra certainement de plus en plus) tenir compte des ressortissants de l'Afrique noire ou subsaharienne, dans leur grande diversité, ainsi que des Latinos. Mais pour l'instant, le problème de la diversité culturelle se pose essentiellement à propos des groupes susdits, notamment (bien que pas exclusivement) en raison de leur appartenance à l'islam.

Une triple prise de conscience

Pour comprendre ce que vivent et ressentent ces communautés que nous pouvons appeler – comme le font pas mal de leurs représentants – des « communautés discriminées », il faut parler d'une triple prise de conscience, de laquelle naissent deux types de revendication, également importantes.

Il y a d'abord la conscience d'être des Belges, ayant en principe les mêmes droits que tous les autres. Alors que les nouveaux arrivants, aspirant à une situation stable, ont à l'égard de la loi et des autorités une attitude de docilité⁸, les Belges issus de l'immigration tendent plutôt à affirmer leurs droits : « nous ne sommes pas des citoyens de seconde zone ». Car ce n'est pas évident du tout. Outre les discriminations au nom ou au facies, sur lesquelles je vais revenir, ils se heurtent continuellement à une sorte de rejet tacite et pour une grande part inconscient des « Belges de souche » et de la société pour laquelle ils sont toujours des immigrés, des étrangers, des Arabes...

Il y a ensuite la conscience d'être discriminés, qui se conjugue à trois niveaux, dont les blessures s'entremêlent et se renforcent mutuellement.

J'ai déjà parlé plus haut des discriminations persistantes à l'égard de ces communautés : d'une part (premier niveau) leur situation globale de « communautés défavorisées », source de ressentiment à l'égard d'une société dure, injuste, inégalitaire ;

⁷ Albert BASTENIER, *Qu'est-ce qu'une société ethnique ?* Paris, Presses Universitaires de France, 2004. Ce livre très éclairant a inspiré le sous-titre de notre analyse.

⁸ Comme le notent par exemple Frédéric TRIEST et Marco MARTINIELLO, « La carrière et le milieu de vie des nouveaux migrants en Wallonie et à Bruxelles », chapitre 6 de Marcio MARTINIELLO et alii, *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*. Gent, Academia Press, 2010, pp. 263-264.

d'autre part (deuxième niveau) la situation spécifique de personnes et de groupes qui se heurtent à des comportements discriminatoires de type proprement raciste, en matière d'accès à l'emploi, au logement, aux lieux publics ou de rapports avec les forces de l'ordre. La prise de conscience de ces deux formes d'injustice subie est vécue de façon bien différente selon les personnes, les âges, le degré de formation. Mais elle est présente dans toute la communauté et on ne peut l'oublier quand on aborde les questions culturelles et religieuses.

Cette situation interne de discrimination se profile (troisième niveau) sur un arrière-fond international ou mondial : la prise de conscience par les ressortissants du Tiers Monde anciennement colonisé et encore trop souvent exploité de l'injustice commise à leur égard par un Occident (Europe et USA) qui s'empresse de ne pas mettre en oeuvre dans les pays qui lui sont plus ou moins assujettis les valeurs dont il proclame le caractère universel. C'est la « résurgence mémorielle » qu'a décrite notamment Jean Ziegler et qui engendre « la haine de l'Occident » (titre de son ouvrage)⁹. Ce sentiment (ou ce ressentiment) touche sans doute moins la communauté d'origine turque (menacée par une forme particulière de nationalisme), et d'autre part il s'étend à tous le Tiers Monde, en particulier à l'Afrique Noire, mais il est très vivant dans la communauté d'origine marocaine. Il est entretenu et toujours avivé par l'injustice persistante dont sont victimes les Palestiniens.

Prise de conscience de leur qualité de citoyens belges à part entière, d'une triple discrimination dont ils sont victimes. Enfin une troisième prise de conscience, celle de posséder un héritage valable, une culture, des valeurs propres et le désir de connaître cet héritage et d'en vivre. On assisterait là à un cas d'espèce d'une tendance qui a été signalée de longue date à propos des États Unis : si la 2^e génération d'une immigration tend à mettre tous ses efforts pour s'adapter à la société d'accueil, la 3^e souhaite retrouver ses racines¹⁰. Dans le cas présent, il s'agit essentiellement de l'islam, à la fois comme religion et comme univers (islam et Islam). L'islam est un monde infiniment complexe et les manières de s'y rattacher, de s'en réclamer sont multiples¹¹. Mais, sous des formes diverses, on peut dire que tous ces Belges y tiennent, que l'islam compte pour eux. Un signe en serait le succès que connaît le concept, assez nouveau et au premier abord discutabile, d'islamophobie¹². Dans le cadre des Assises de l'Inter-culturalité dont il sera question ci-après, le MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie) a organisé trois débats sur différents aspects de l'islamophobie qui ont tous trois attiré la foule. Dans ces rencontres (exposés, débat et ferveur du public) se manifestaient pleinement, me semble-t-il, le triple prise de conscience que nous dégagons ici : des Belges qui n'admettent pas (plus) d'être discriminés et qui revendiquent de pouvoir vivre leur différence culturelle. La reconnaissance de la diversité culturelle fait partie intégrante de leur aspiration : de toute façon cette diversité ou altérité leur est toujours opposée, dans les faits, par la force d'inertie de la société qui les considère toujours comme des étrangers et par toutes les discriminations. Mais ils ne sont

⁹ Jean ZIEGLER, *La haine de l'Occident*, Paris, Albin Michel, 2009.

¹⁰ C'est l'anthropologue Marcus Lee HANSEN qui, dès 1938, a avancé et fondé cette observation à propos de la société américaine. Voir M.L.HANSEN, « The Problem of the third generation Immigrant », in W.SOLDERS (éd.), *Theories of Ethnicity. A Classical Reader*, Londres, Mac Millan Press, 1996, pp.202-215.

¹¹ Voir notamment le livre, très informé et très nuancé, de Felice DASSETTO, *La rencontre complexe. Occidents et islams*. Louvain-la Neuve, Academia Bruylant, 2004.

¹² Discutable dans la mesure où on ne distingue pas toujours dans l'emploi qu'on en fait le rejet des musulmans et les discriminations à leur égard en raison de leur appartenance religieuse, ce qui est effectivement une forme condamnable de xénophobie, de la critique de la religion comme telle qui relève de la liberté de conscience

plus prêts à faire profil bas, à se fondre dans l'anonymat et le conformisme pour se faire accepter par la société.

Une double revendication

Cet effort de compréhension était nécessaire pour comprendre le caractère central de la reconnaissance de la diversité culturelle. La revendication de reconnaissance de la diversité est aussi importante que le combat pour l'égalité de traitement et contre les discriminations d'ordre économique et social. Les deux sont d'ailleurs souvent liés. Un seul exemple : le problème que connaissent des femmes, de haute compétence professionnelle, tout à fait aptes à accéder à des emplois importants mais qui tiennent à porter le voile. La question du port du voile est devenue le point de cristallisation des discussions (et des passions) autour de la diversité culturelle. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans cette discussion. Il est plus important d'essayer de rejoindre le vécu et le ressenti d'une partie importante de la population de notre pays, les Belges d'origine et de culture non-européennes, et plus spécifiquement marocaine (surtout) et musulmane.

Les Assises de l'inter-culturalité

C'est très précisément pour prendre en compte la réalité de la présence stable au cœur de notre société de populations d'origine et de culture différentes (non-européennes) que fut mise en place en février 2004 une « Commission du Dialogue Inter-culturel » et qu'en prolongement de cette initiative ont été lancées en septembre dernier les « Assises de l'Inter-culturalité ». La Commission a produit en 2005 un rapport de synthèse ; la lecture de l'introduction de ce rapport est éclairante. On y déclare : « La Belgique est une démocratie fondée sur le pluralisme. Le pluralisme n'est pas une simple coexistence d'opinions et de croyances diverses mais la construction d'un espace commun de dialogue et d'émancipation, où la diversité fait l'objet de débats collectifs et se traduit dans des solutions spécifiques ». Et le texte poursuit : « Notre histoire a ainsi assuré, au terme de crises et de tensions, la promotion d'un triple pluralisme : le pluralisme politique (et syndical) qui a permis l'émancipation de la classe ouvrière et la construction d'un équilibre social fondé sur la concertation ; le pluralisme philosophique, qui a vu progressivement la reconnaissance officielle de formes diverses de spiritualité... et qui culmine dans le pacte scolaire de 1958 ; le pluralisme communautaire, issu des mouvements flamand, puis wallon, qui a donné naissance à l'État fédéral dans lequel nous vivons aujourd'hui ». « Aujourd'hui, la Belgique doit relever un nouveau défi : réaliser une quatrième forme de pluralisme, le pluralisme culturel... transformer en pluralité active la diversité culturelle issue des courants d'immigration, inventer un cadre institutionnel..., instaurer un climat social... pour permettre à ceux dont la culture d'origine est souvent non européenne, de vivre leur citoyenneté à part entière mais aussi pour permettre aux Belges d'origine européenne de les comprendre et de les accepter comme tels »¹³.

Il ressort de cette très longue citation que les auteurs de ce texte ont vraiment pris la mesure de la nouveauté spécifique et du caractère vital pour la société de la question posée par les « nouveaux Belges » ; la mise en parallèle avec les trois autres « pluralismes »

¹³ Commission du Dialogue Interculturel (Édouard DELRUELLE et Rik TORFS, rapporteurs), *Rapport final et livre des auditions*. Bruxelles, 2004, p.27.

dit bien l'importance mais aussi la difficulté du problème, et enfin la confiance (citons encore) dans « la capacité de notre pays de permettre à des individus et des groupes différents de vivre ensemble ».

Ce rapport, par ailleurs très prudent et pas tellement riche en solutions concrètes, n'a surtout pas eu de suite sur le plan politique. C'est pour renouer avec cet effort de clarification et aller plus loin dans les décisions que, cinq ans plus tard, le gouvernement Leterme, sous l'impulsion de la ministre de l'Égalité des Chances, Madame Milquet, a lancé en septembre 2009 les « Assises de l'Inter-culturalité », ensemble de débats, conférences, enquêtes, études, sous-traités à diverses associations, qui doivent s'étendre jusqu'en juin de cette année et au terme desquels un Comité de pilotage devrait présenter au monde politique (concrètement aux exécutifs des différents niveaux de pouvoir) un ensemble de propositions pour donner corps à ce « nouveau pluralisme ». Ce qui préside à cette initiative, c'est la volonté d'entendre l'ensemble de la société civile et du monde associatif et, en particulier les communautés concernées pour ouvrir la voie de solutions politiques qui prennent en compte toute la réalité. Malheureusement, cette initiative est court-circuitée par des initiatives politiques, des prises de position tranchées, toute une agitation médiatique autour de problèmes particuliers, dont le prototype est la question du voile. On peut espérer pourtant que la volonté de chercher des solutions de compromis et de consensus aux questions litigieuses finira par l'emporter. En deçà du travail politique, cette perspective devrait inspirer la pensée et l'action de tous les acteurs sociaux, de tous les citoyens, de toutes les personnes de bonne volonté.

Jean Marie Faux
Centre AVEC